



Commission Paritaire Nationale
Emploi Formation

Sport



Organisme Certificateur
de la branche du Sport

QUALIFICATION COMPLEMENTAIRE OPTIONNELLE ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES SUR PRESCRIPTION MEDICALE (APSPM) POUR LES CERTIFICATS DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE DU SPORT

- Vu l'Arrêté du 19 juillet 2019 relatif à la liste des certificats de qualification professionnelle autorisant la dispensation d'activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d'une affection de longue,
- Vu l'avenant n° 139 du 25 mars 2019 à la CCNS portant création de cette qualification complémentaire optionnelle,
- Vu la décision délibérative du jury réuni le 14/01/2025 à Paris
- Vu le numéro du certificat : **ALS/AGEE/FFEPGV/2024/6390**, délivré à l'intéressé(e),

L'Organisme Certificateur de la branche du Sport (OC Sport) et la Commission Paritaire Nationale Emploi, Formation (CPNEF) du sport délivrent à :

Aldo MICHAUX, né(e) le 24/09/1975 à FOURMIES, (FRANCE),
titulaire du :

**RNCP36661 Animateur de loisir sportif EPGV
Activités Gymniques d'Entretien et d'Expression**

L'Option complémentaire : Activités Physiques et Sportives sur Prescription Médicale

Pour en bénéficier avec les droits et prérogatives qui y seront attachés dans le domaine de l'activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d'une affection de longue durée et ne présentant pas de limitations fonctionnelles, présentant des limitations fonctionnelles minimales ou présentant des limitations fonctionnelles modérées à la condition, dans ce dernier cas, d'intervenir dans le cadre d'une équipe pluridisciplinaire.

Fait à Paris, le 21/01/2025

Pour la CPNEF sport
La Présidence

Pour l'OC SPORT
La Présidence